MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 janvier 2025

Mme Rachida DATI, ministre de la Culture, a réuni le Conseil national des professions du spectacle vivant et enregistré

Ce mardi 14 janvier 2025, Mme Rachida DATI, ministre de la Culture, a réuni le Conseil national des professions du spectacle vivant et enregistré (CNPS), réunissant près de 80 personnes représentant les employeurs et les salariés du spectacle vivant et enregistré, ainsi que les représentants des collectivités territoriales, de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Cette réunion plénière, principalement consacrée aux problématiques du financement du spectacle vivant et à l'organisation et au financement de l'audiovisuel public, a été l'occasion pour la ministre de la Culture d'entendre les craintes exprimées de manière unanime par les représentants du spectacle vivant face aux baisses de financement annoncées par certaines collectivités territoriales.

La ministre de la Culture a fait part de sa conviction de ce que la culture était au cœur du pacte républicain et a rappelé l'engagement sans faille de l'État auprès du secteur pendant la crise sanitaire et devant la reprise de l'inflation en 2024.

Pour faire face aux risques d'asséchement des financements publics dans le spectacle vivant, la ministre de la Culture a indiqué qu'elle veillerait à préserver les crédits de l'État consacrés au spectacle vivant en 2025, et à défendre le Fonds national pour l'emploi dans le spectacle (FONPEPS).

La ministre de la Culture a annoncé qu'elle demandait à la Direction générale de la Création artistique (DGCA), en lien avec les Directions régionales des Affaires culturelles (DRAC), d'évaluer d'ici fin février l'impact des baisses engagées par les collectivités territoriales, afin d'éclairer les conditions auxquelles l'État s'engagera.

Il a été annoncé que les DRAC ouvriront des discussions avec les collectivités concernées, dans chaque région, avec pour objectif de déployer des contrats de territoire pour la création artistique et, lorsque c'est possible, des contrats territoriaux culturels de plus grande ambition, élargis au patrimoine ou encore aux politiques d'éducation artistique et culturelle. Ce travail doit aboutir avant la fin mars.

Enfin, la ministre de la Culture a confié à la DGCA la mission de recenser les institutions d'intérêt national les plus emblématiques de la création artistique qui seraient en péril, afin de structurer les mesures d'accompagnement adaptées.

S'agissant de l'audiovisuel public, la ministre de la Culture s'est félicitée de la sanctuarisation du financement du secteur au travers de l'affectation d'une fraction de la TVA exprimée en valeur, cette innovation étant la meilleure garantie pour son indépendance. Elle a également souligné son attachement à un audiovisuel public fort, dont la réforme de la gouvernance, qui doit faire l'objet d'une concertation, doit lui permettre de se projeter face aux évolutions technologiques et à la concurrence internationale.

La ministre de la Culture a également pu échanger avec les membres du CNPS sur les actions déjà engagées dans différents domaines, mais aussi sur le lancement de nouveaux chantiers : l'approfondissement de la protection sociale, la structuration sociale de secteurs spécifiques tels que les festivals de cinéma et le jeu vidéo, l'intelligence artificielle, la défense de la liberté de création, la développement de l'apprentissage et de l'alternance, l'évolution du Pass culture, la transition écologique ou encore le renforcement de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Mme Rachida DATI, ministre de la Culture, déclare : *« Au moment où certains font mine de s'interroger sur le prix de la culture, je veux rappeler le coût de son absence, pour chacun d'entre nous en tant qu'individu, mais aussi et surtout pour notre tissu social. La culture est au cœur de notre pacte républicain. Je me battrai pour que l'engagement de l'État pour le spectacle vivant et enregistré, ainsi que pour l'audiovisuel public, soit sans faille, tant sur le plan financier que social, et j'appelle à l'esprit de responsabilité de tous. »*

Contact presse
Ministère de la Culture
Délégation à l'information
et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr